



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2003

EAUBONNE Mardi 27 avril 2004 à 19 heures.

Il a été établie une feuille d'émargement des membres présents ou représentés (liste des participants en annexe).

Plus de 1/3 des établissements équestres affiliés FFE 2003 et 1/3 des licenciés 2003 "fléchés Tourisme Equestre", à jour de la cotisation FFE 2003 étant présents ou représentés, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

A 19 h 00, Jean Michel MILLECAMPS Président du CDTE 95, ouvre la séance.

Je vous souhaite la bienvenue et je suis particulièrement heureux de constater l'intérêt et la participation dont vous faites preuve. C'est, pour nous, un encouragement et un soutien certains.

Je remercie vivement les Membres invités de cette assemblée :

Monsieur Marc LHOTKA Président du CRTEIF représenté par Madame Hélène SUZANNE, Christian LIBES Président du CDEVO, Alain CHASPOUL Conseiller Technique.

Quorum : 18 établissements pour un total de 40 établissements Tourisme Equestre adhérents à la FFE en 2003 et porteur de 561 voix pour 783 licences Tourisme Equestre 2003 sont présents ou représentés à cette assemblée Générale

L'Assemblée Générale a pour objet de résumer l'année pour rendre compte de l'exercice écoulé et aussi de répondre aux questions et suggestions de chacun. Nous sommes là pour vous entendre.

J. M. MILLECAMPS : La convocation à cette assemblée générale fait suite à l'assemblée générale du 19 janvier 2004, au cours de laquelle le rapport moral avait été adopté.

Le vote du budget n'avait pu avoir lieu en raison d'une erreur de présentation. Les comptes vont être présentés dans la forme requise par la FFE, période du 01/09/2002 au 31/08/2003.

Le CDTE a de difficulté, en raison de ses statuts, a créé une vie associative. En effet le nombre de quatre élus, pour lequel le tiers des présents est requis à chaque réunion, met rapidement le quorum en minorité. Je vous en informais lors de notre dernière réunion, madame Isabelle IVANCE, Secrétaire du CDTE 95, a donné sa démission. C'est pourquoi, je sollicite aujourd'hui son remplacement.

Rapport financier CDTE 95 :

J. M. MILLECAMPS présente les différents postes de charges et dépenses de l'exercice.

- Annexe 1 : Compte d'exploitation au 31/08/2003,

Pas de question.

- Annexe 1 bis : Budget prévisionnel 2004 CDTE 95

CDTE 95 COMITE DEPARTEMENTAL de TOURISME EQUESTRE du VAL D'OISE

Maison des Comités Sportifs Jean Bouvelle, 106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE

☎ 01.39.59.74.02 📠 01.39.59.74.02 E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association Loi 1901 N° W953002406 Siret : 484 123 724 000 11 APE : 9319 Z – Siren : 484 123 724

Remplacement de membre démissionnaire :

Lors de l'assemblée générale 2002, Claudine VINCENT et Benoît TRAEN avaient été cooptés. Aujourd'hui, ils sont candidats en qualité d'élus.

C. LIBES Président du CDEVO, précise que ces élections ne sont pas statutaires et ne seront pas validées par le Comité Départemental d'Equitation du Val d'Oise.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met au vote les différents points à l'ordre du jour.

Première résolution : L'assemblée Générale approuve le rapport financier (compte de résultat 2003 et budget prévisionnel 2004). Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, moins 2 abstentions.

Deuxième résolution : L'Assemblée Générale approuve et entérine les candidatures de :

- Claudine VINCENT au poste de Trésorière,
- Benoît TRAEN, en qualité de Membre.

à la majorité des voix, moins 2 abstentions.

• Questions diverses :

J. M. MILLECAMPS présente la randonnée départementale du mois de mai dans le Vexin français et invite chacun à y participer. Présentation sommaire du travail, fait par la personne salariée du CDTE 95 : Visite des Mairies du Vexin (cadastre...), relevé sur le terrain des données pour les sentiers équestres.

J. M. MILLECAMPS invite chaque responsable de centre équestre à présenter les activités tourisme équestre au sein de son établissement :

C. LARTIGUE décrit le programme de randonnées et de formation ATE du centre équestre des Crêtes à Chérence.

P. LAPLISE : Nous sommes une association de cavaliers qui pratiquent l'équitation d'extérieur, principalement en forêt de Montmorency et L'Isle Adam.

C. CAGNON : des randonnées dans le Vexin, la Manche sont organisées par le centre équestre de Beaumont sur Oise.

C. GARDERET : Je suis présidente de l'association de cavaliers Hipponice orientée pour la pratique et l'organisation de manifestations d'endurance. J'ai été en charge durant de longues années de l'organisation de l'endurance au niveau régional. Depuis l'intégration de la discipline au sein de la FFE, c'est le bazar ! Pour l'Île de France, cas spécifique national, nous sommes sous le couvert du tourisme équestre, à ce jour pas de commission régionale : Pas d'information et pas de budget ! L'argent sert à autre chose que l'endurance...Monsieur LHOTKA n'est au courant de rien, Monsieur LUCAS refuse de me recevoir. J'ai beaucoup de difficulté à rester sur les liste des juges d'endurance d'Île de France.

J'avais choisi de laisser ma place, aucune initiative ne venant, la politique de la chaise vide est mauvaise, me voici dans ma qualité de représentante des cavaliers et organisateurs d'endurance !

Le CDTE 95 ne fait pas plus que le CRTEIF ! Je suis membre depuis plus de deux ans du CRETIF et du CDTE 95 : Aucun écho !

C. CAGNON approuve Claudette GARDERET. F. LEJOUR remercie C. GARDERET pour son implication et sa motivation en qualité d'organisateur et de juge d'endurance. Félicitations pour votre course de Seraincourt.

J. M. MILLECAMPS : Le problème posé sera l'objet de la prochaine assemblée générale qui sera électorale...

F. LEJOUR : J'ai deux sites l'un à Ham proche de Cergy et l'autre à Marines, je pratique la randonnée régulièrement et l'Endurance. Je délivre un grand nombre de licences tourisme équestre.

Cependant, je ne reçois pas d'information du CDTE, mes voisins de Us, Cormeilles en Vexin... de même. Mon enseignante salariée est allée à une réunion du CDTE 95, à la Maison du Parc à ma demande. C'est le seul contact avec le CDTE 95...

CDTE 95 COMITE DEPARTEMENTAL de TOURISME EQUESTRE du VAL D'OISE

Maison des Comités Sportifs Jean Bouvelle, 106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE

☎ 01.39.59.74.02 ☒ 01.39.59.74.02 E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com

Association Loi 1901 N° W953002406 Siret : 484 123 724 000 11 APE : 9319 Z – Siren : 484 123 724

J. M. MILLECAMPS remercie Monsieur LEJOUR pour la présence de son enseignante à la réunion de Théméricourt, c'est la seule personne à s'être déplacée. A cette occasion elle a pu obtenir les informations qu'elle souhaitait.

F. LEJOUR : 17 000. 00 € c'est beaucoup d'argent... L'emploi de cette somme n'aurait-il pas nécessité une réflexion plus importante et plus collective ?

J. M. MILLECAMPS : C'est une commande spécifique du PNR du Vexin Français, c'est une première pour les entiers équestres.

F. LEJOUR : Tous les clubs n'ont pas été informés des projets du PNR du Vexin Français et du CDTE 95. Si vous avez dépensé une somme aussi importante pour les sentiers et le guidage par GPS, c'est de l'argent "mis en l'air" ainsi que la masse salariale du personnel. Personnellement j'ai déjà transmis au Conseil Général les itinéraires de randonnées dans le Vexin...

J. M. MILLECAMPS : La réalisation du topo-guide pour le PNR du Vexin français doit être vérifiée et balisée sur le terrain ! Le Conseil Général n'est pas le PNR du Vexin Français.

F. LEJOUR : je regrette néanmoins le manque d'information du travail et des projets du CDTE 95.

S. MASSARD : Je représente le ranch de Saint Prix, nous souhaitons créer un terrain de TREC ou de galops de pleine nature, existe - t'il des aides pour ces projets ?

J. M. MILLECAMPS : Le CDTE 95 ne reçoit pas d'aide (Conseil Général, Etat, FFE, CNTE, CRTEIF...), nous n'avons pas de rétrocession de l'argent des licences... Je ne peux vous aider.

H. SUZANNE : Le CRTEIF peut aider les organisateurs, faire une demande auprès du CRTEIF qui étudiera le projet.

C. CAGNON : L'aide est faible, environ 500. 00 €, C. LIBES confirme, c'est la région qui a les moyens, non le département.

P. LAPLISE : Le topo-guide, de quoi s'agit-il précisément ?

J. M. MILLECAMPS : C'est le PNR du Vexin Français qui en charge de la collecte des données, la réalisation et l'édition. La parution du document est prévue courant septembre.

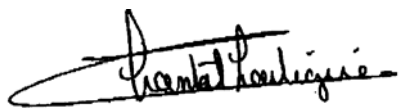
C. LARTIGUE confirme le travail de recensement fait par la personne salariée par le CDTE 95.

C. GARDERET : S'il y a de l'argent pour le TREC, l'endurance peut alors être aidée ! Si la commission endurance avait 500. 00 €, se serait mieux que rien ! Lors de la course d'endurance de Mériel, l'an dernier, la subvention de la SHF, a compensé le manque à gagner des autres épreuves...

A 19 heures 45, les débats sont clos.

A EAUBONNE, le 27 avril 2004

La Secrétaire Générale



Chantal LARTIGUE

Le Président



Jean Michel MILLECAMPS

CDTE 95 COMITE DEPARTEMENTAL de TOURISME EQUESTRE du VAL D'OISE

Maison des Comités Sportifs Jean Bouvelle, 106 rue des Bussys 95600 EAUBONNE

☎ 01.39.59.74.02 ☒ 01.39.59.74.02 E-mail CDEVO95@aol.com sites Internet : equitation95.com - ffe.com
Association Loi 1901 N° W953002406 Siret : 484 123 724 000 11 APE : 9319 Z – Siren : 484 123 724